



plan agroenvironnemental
l'agriculture durable

FICHE D'INFORMATION N° 9

L'ÉLIMINATION DES CADAVRES D'ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Solutions aux enjeux identifiés dans la fiche de travail n° 9 du plan agroenvironnemental

La présente fiche d'information présente les **SOLUTIONs** qui s'offrent à votre exploitation pour garantir une manipulation et une élimination appropriées des animaux d'élevage morts, généralement appelés cadavres d'animaux.

Pour les cadavres d'animaux situés dans une zone de protection des sources d'eau, vous devrez peut-être prendre des mesures afin de réduire les risques. Le **cadre et le cahier d'exercices du plan de protection des sources à la ferme** peuvent vous aider à mettre en œuvre le cadre de protection des sources d'eau et son application dans votre exploitation agricole.

Pour trouver des explications sur les termes techniques, voir le glossaire qui figure dans le Manuel du programme des plans agroenvironnementaux de l'Ontario.



Supplément au Manuel du programme des plans agroenvironnementaux de l'Ontario, 5^e éd. 2025

Toutes les solutions offertes dans la présente fiche d'information prennent soit la forme de mesures, de facteurs compensatoires, ou de contrôles.

- Les **mesures** remédient aux problèmes identifiés et font passer votre note PAE à «3» ou «4» (valeur la plus élevée).
- Les **facteurs compensatoires** sont des solutions de rechange qui constituent une réponse adéquate, mais qui ne modifient pas la note obtenue dans la fiche de travail du PAE.
- Les **contrôles** conviennent seulement dans des circonstances précises et selon les modalités décrites dans la fiche d'information.

Dans la plupart des cas, il faudra disposer d'informations complémentaires pour pouvoir choisir et mettre en œuvre certaines de ces SOLUTIONs. Les sources d'information sont indiquées à la fin du présent document.



Partenariat canadien pour
une agriculture durable



Ontario

Canada

9-1. Méthode d'élimination des cadavres d'animaux

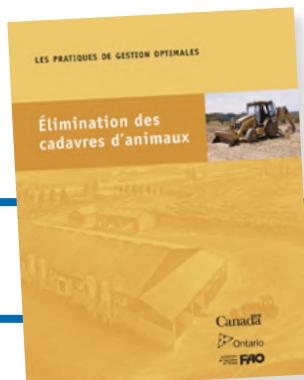
CONTEXTE

La mortalité est inévitable et doit être traitée de manière appropriée afin de préserver le bien-être de tous. Une gestion ou une élimination inadéquate des cadavres d'animaux présente des risques pour l'environnement, la santé animale et la santé publique, y compris pour la famille et le personnel de la ferme.

Le fait de laisser des cadavres d'animaux en nature ou de les placer sur des tas de fumier crée des odeurs, attire des charognards indésirables, des prédateurs, des mouches et des maladies, et est contraire à la loi.



La chaleur générée par la décomposition microbienne au cours du processus de compostage détruit la plupart des agents pathogènes.



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Faire appel à un collecteur agréé de cadavres d'animaux (si ce service est disponible). Cela vous dispense de la planification et du travail nécessaires à l'élimination des cadavres d'animaux à la ferme.

Vous devrez tout de même identifier et traiter les problèmes liés à la biosécurité. Les zones d'entreposage et de collecte des cadavres d'animaux doivent être correctement situées et à l'abri des regards du public.

OU

Transporter les cadavres d'animaux vers un établissement agréé, notamment un digesteur anaérobie, une installation d'élimination agréée ou un service vétérinaire (s'ils sont emmenés pour une autopsie).

À noter que les cadavres d'animaux ne doivent pas être exposés à la vue du public et doivent être transportés dans un conteneur étanche pouvant être nettoyé.

SOLUTION 2 – MESURE

Composter les cadavres d'animaux dans un site approprié, à condition de respecter les distances de séparation appropriées et de disposer des éléments suivants :

- substrat, par exemple, sciure de bois, copeaux de bois;
- équipement – broyeur de substrat, chargeur, équipement de mélange, etc.;
- main-d'œuvre;
- épandeur pour épandre le compost sur le sol et champs pour l'épandage.

Voir les sections 9-13 à 9-18 pour plus d'informations.

SOLUTION 3 – MESURE

Placer les cadavres d'animaux dans un conteneur d'élimination, à condition que celui-ci :

- soit fabriqué dans un matériau imperméable et étanche;
- soit muni d'un conduit permettant aux insectes d'y pénétrer;
- soit muni d'une trappe couverte pour y déposer les cadavres d'animaux;
- soit correctement situé.

Voir les sections 9-19 à 9-22 pour plus d'informations.

SOLUTION 4 – MESURE

Incinerer les cadavres d'animaux. L'incinérateur doit :

- être un incinérateur à deux étages;
- avoir fait l'objet d'un processus de vérification des technologies environnementales (VTE).

Respecter les instructions figurant dans le manuel d'utilisation et d'entretien.

Voir la section 9-23 pour plus d'informations.

SOLUTION 5 – MESURE

Enterrer les cadavres d'animaux, à condition que :

- il n'y a pas (ou peu) de drains souterrains près du site d'enfouissement et la distance est supérieure à 15 m (50 pi);
- la couche de sol au-dessus du substrat rocheux ou d'un aquifère est supérieure à 0,9 m (3 pi);
- le type de sol est approprié pour l'enfouissement.

Voir les sections 9-7 à 9-12 pour plus d'informations.

La manière dont les cadavres d'animaux sont éliminés a des répercussions sur l'environnement, la santé animale et publique, ainsi que sur la confiance des consommateurs. Ce [fascicule des PGO](#) vous aidera à comparer les différentes SOLUTIONs et à mettre en œuvre des pratiques conformes à la réglementation.

9-2. Calendrier et manipulation avant élimination

CONTEXTE

La manipulation et l'élimination rapides des cadavres d'animaux sont des éléments clés du maintien de la biosécurité à la ferme. Une élimination adéquate des cadavres d'animaux réduira les risques de nécrophagie et de transmission de maladies.

Un entreposage adéquat au froid ou au congélateur permettra également un ramassage plus efficace par les collecteurs agréés.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Conserver les cadavres d'animaux dans un conteneur étanche, à l'abri des regards.

Éliminer les cadavres d'animaux dans les 48 heures (de préférence dans les 24 heures) suivant leur mort, en utilisant une méthode d'élimination approuvée, sauf si les cadavres d'animaux sont conservés pour une autopsie.

SOLUTION 2 – MESURE

Conserver les cadavres d'animaux dans une chambre froide :

- les cadavres d'animaux peuvent être conservés dans une chambre froide (à 4 °C ou moins) pendant 14 jours maximum.

SOLUTION 3 – MESURE

Conserver les cadavres d'animaux dans un congélateur avant d'en disposer :

- les cadavres d'animaux peuvent être conservés jusqu'à 240 jours dans un entrepôt congelé.



Un congélateur tombeau peut être utilisé pour entreposer temporairement les cadavres d'animaux congelés.



Les collecteurs agréés de cadavres d'animaux disposent des connaissances, de l'équipement et des véhicules nécessaires pour manipuler et transporter les cadavres d'animaux en toute sécurité.

9-3. Transport de cadavres d'animaux sur la voie publique avant leur élimination

CONTEXTE

Les collecteurs de cadavres d'animaux disposent de l'équipement et des véhicules nécessaires pour manipuler et transporter les cadavres d'animaux en toute sécurité. Ils connaissent l'importance des protocoles de biosécurité, en particulier lorsqu'ils se rendent dans plusieurs fermes.

Ne pas transporter de cadavres d'animaux sur les routes publiques à la vue de tous. Non seulement cela constitue une violation du règlement (Règlement de l'Ont. 106/09), mais cela peut également donner une image négative de la production animale et de l'agriculture.

Les producteurs ne peuvent pas transporter les animaux morts appartenant à un autre producteur. Un permis de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est nécessaire pour transporter des animaux d'élevage morts.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Faire appel à un collecteur agréé pour transporter les animaux morts :

- ce service est disponible dans certaines régions de la province.

SOLUTION 2 – MESURE

Transporter vos propres cadavres d'animaux sur la voie publique uniquement si :

- les animaux morts ne sont pas visibles par le public;
- le conteneur est étanche et peut être nettoyé après usage;
- le transport est effectué vers un établissement agréé.

9-4. Emplacement du site d'élimination à la ferme par rapport à la résidence, la grange, le parc d'engraissement ou la cour du voisin le plus proche

CONTEXTE

Lors du choix d'un site d'élimination sur l'exploitation, tenir compte des résidences et des zones d'élevage voisines. Quelle que soit la qualité de la gestion de cadavres d'animaux ou la rapidité avec laquelle elle est effectuée, des odeurs désagréables peuvent parfois se dégager.

La distance entre les sites d'enfouissement et les zones d'alimentation, les enclos pour animaux malades et les enclos de maternité réduit le risque de transmission de maladies à d'autres animaux vulnérables.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Déplacer le site d'élimination à au moins 150 m (500 pieds) de toute zone résidentielle, grange, parc d'engraissement ou cour.

Mettre hors service les conteneurs d'élimination et les sites d'enfouissement qui ne respectent pas les distances requises.

SOLUTION 2 – MESURE

Utiliser une autre méthode d'élimination, comme un service de collecte des cadavres d'animaux.



Essayer de situer le site d'élimination aussi loin que possible des propriétés voisines afin de minimiser les problèmes d'odeurs et de protéger la santé du bétail.



Éloigner autant que possible le site d'élimination des zones sensibles telles que les parcs et les entreprises.

9-5. Emplacement des sites d'élimination à la ferme par rapport à d'autres utilisations sensibles des terres

CONTEXTE

Les sites d'élimination doivent être choisis en tenant compte des zones résidentielles et autres zones sensibles telles que les parcs, les terrains industriels, les autoroutes, les zones communautaires ou institutionnelles. Quelle que soit la qualité de la gestion des cadavres d'animaux ou la rapidité avec laquelle elle est effectuée, il peut y avoir occasionnellement des odeurs ou des images désagréables. La distance, si elle est possible, est généralement la meilleure solution.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Déplacer les sites de collecte, de compostage et d'incinération des animaux morts suffisamment loin des zones sensibles pour obtenir une note de 4, comme décrit dans le Manuel du programme.

Cesser d'utiliser des méthodes d'élimination qui ne respectent pas les distances minimales par rapport aux zones sensibles.

SOLUTION 2 – MESURE

Utiliser des méthodes d'élimination alternatives, telles qu'un service de collecte des cadavres d'animaux.

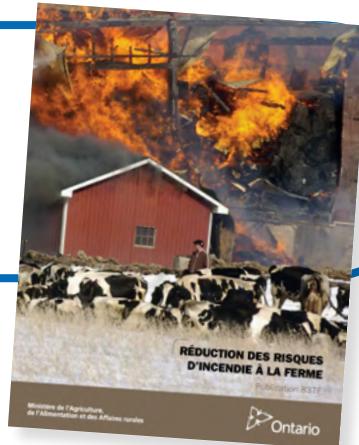
9-6. Planification d'urgence en cas de pertes catastrophiques

CONTEXTE

En cas d'urgence, une réponse organisée et efficace vous aidera à réduire le stress pour vous et votre famille pendant une période difficile et émotionnelle.

Discuter des options avec des agents d'assurance vous assurera que vous disposez d'une couverture appropriée pour votre exploitation.

Pour en savoir plus sur les mesures de prévention des incendies, consulter la [publication 837 du MAAAO intitulée Réduction des risques d'incendie à la ferme](#).



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Être proactif et discuter des situations d'urgence avec les premiers intervenants, votre agent d'assurance, les groupes de producteurs ou le personnel du MAAAO afin d'explorer les options pour l'élimination des cadavres d'animaux.

Élaborer un plan d'action qui servira de référence en cas d'urgence. Les urgences peuvent inclure des conditions météorologiques extrêmes, par exemple des inondations, des tempêtes de verglas, des incendies de bâtiments, etc., qui entraînent la perte d'animaux.

Tenir compte des différences saisonnières : l'hiver ou l'été peuvent avoir une incidence sur les options disponibles pour l'élimination des cadavres d'animaux.

ENFOISSEMENT

9-7. Distance entre le site d'enfouissement et le puits le plus proche

CONTEXTE

Les distances de séparation entre le site d'enfouissement et les puits contribuent à garantir une source d'eau potable sûre pour la famille agricole, le bétail et les communautés voisines.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Cesser immédiatement d'utiliser tout site d'enfouissement situé trop près d'un puits.

SOLUTION 2 – MESURE

Selectionner un nouvel emplacement pour le site d'enfouissement en fonction du potentiel de contamination des eaux souterraines et de la distance par rapport au puits le plus proche, afin d'obtenir une note de 3 ou plus.

Quel que soit le type de puits dont vous disposez, ce [fascicule des PCO](#) vous aidera à mieux comprendre sa construction, les facteurs de risque pour la qualité de l'eau, son entretien et son diagnostic, ainsi que les procédures à suivre pour les puits inutilisés.

9-8. Distance entre le site d'enfouissement et le drainage souterrain

CONTEXTE

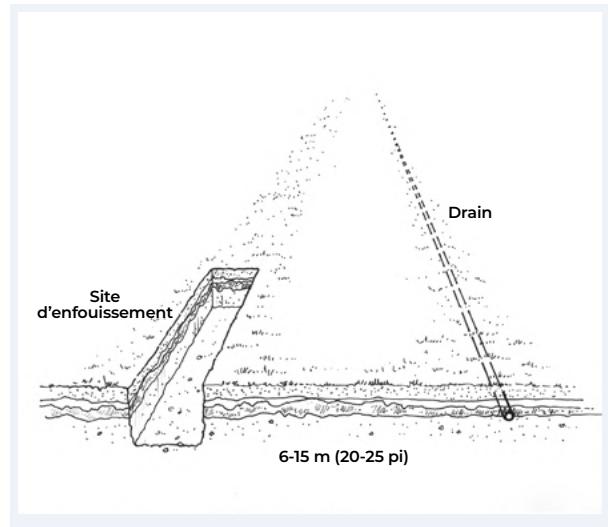
Les lixiviats provenant d'un site d'enfouissement pourraient potentiellement s'infiltrer dans un tuyau de drainage souterrain, puis être rejetés dans les eaux de surface. Cela représente à la fois un risque pour la biosécurité et une source de contamination.

De plus, creuser à proximité d'un tuyau de drainage agricole augmente le risque d'endommager les tuyaux eux-mêmes.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Mettre hors service de manière appropriée le site d'enfouissement situé à moins de 15 m (50 pieds) d'un tuyau de drainage et établir un nouveau site d'enfouissement situé à plus de 15 m (50 pieds) du tuyau de drainage.



Les cadavres d'animaux doivent être enfouis à une profondeur supérieure à celle des drains souterrains situés à une distance comprise entre 6 et 15 m (20 et 50 pieds) du site d'enfouissement.

Pour plus d'informations sur le drainage des champs, consulter ce fascicule des PCO. [Drainage des terres cultivées](#) explique le fonctionnement des systèmes de drainage de surface et souterrains, et présente des SOLUTIONs d'amélioration, de construction, d'entretien et de dépannage.

9-9. Distance entre le site d'enfouissement et l'eau de surface ou l'entrée de drain la plus proche

CONTEXTE

Les cadavres d'animaux enfouis trop près des eaux de surface ou des entrées de drains augmentent le risque de contamination des eaux de surface.

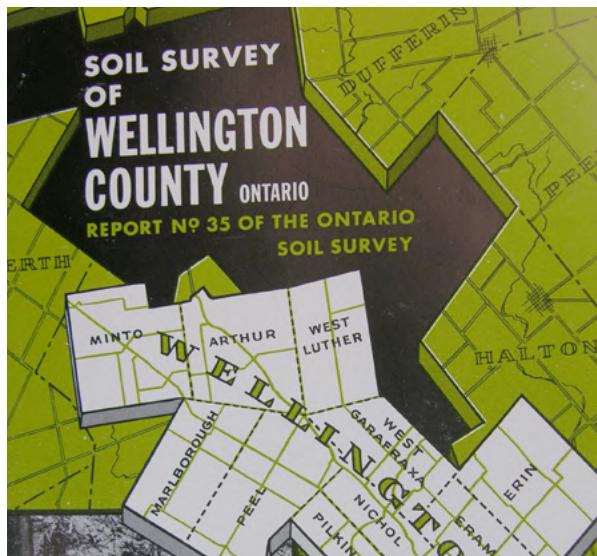
CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Selectionner un nouvel emplacement pour le site d'enfouissement en fonction du potentiel de contamination des eaux de surface et de la distance du chemin d'écoulement afin d'obtenir une note de 3 ou plus.



À mesure que la distance entre une entrée de drain et un site d'enfouissement augmente, le risque que des eaux de ruissellement contaminées atteignent les eaux de surface diminue.



Utiliser une carte des sols, une légende et un rapport pour présélectionner les sites candidats sur votre propriété.

9-10. Conditions du sol pour le site d'enfouissement

CONTEXTE

Une couverture de sol adéquate est nécessaire pour réduire les risques de nécrophagie et de transmission de maladies.

Les micro-organismes responsables de la décomposition sont plus efficaces dans les sols qui ne sont ni trop secs ni trop humides.

Une distance suffisante entre le fond du site d'enfouissement et la nappe phréatique est nécessaire pour garantir que les lixiviats soient correctement traités par les organismes du sol.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Creuser un site d'enfouissement d'essai dans la zone du futur site d'enfouissement afin de vérifier :

- qu'il y a plus de 0,9 m (3 pi) de terre recouvrant le substrat rocheux ou l'aquifère;
- qu'il n'est pas situé sur un sol organique, sableux, limono-sableux ou sableux-limoneux.

Vérifier la carte des zones inondables de l'autorité de conservation afin de vous assurer que la zone choisie pour l'enfouissement n'est pas sujette aux inondations.

9-11. Volume des cadavres d'animaux dans un site d'enfouissement et distance entre les sites d'enfouissement

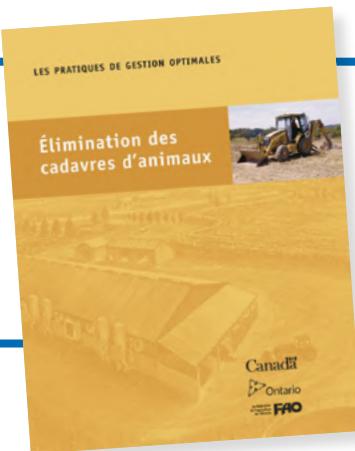
CONTEXTE

Une plus grande surface de contact entre les cadavres d'animaux et les micro-organismes du sol augmente la vitesse de décomposition dans le site d'enfouissement. Des sites d'enfouissement plus petits, espacés les unes des autres, maximisent la capacité des micro-organismes du sol à décomposer les cadavres d'animaux enfouis.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Identifier plusieurs emplacements de sites d'enfouissement, séparés par plus de 60 m (197 pi), et ne pas déposer plus de 2500 kg (5500 lb) dans un même site d'enfouissement.



Les considérations relatives à l'emplacement et d'autres aspects clés de la gestion de l'**SOLUTION d'enfouissement** sont décrits dans ce [fascicule des PGO](#).



Il ne devrait pas y avoir plus de 2500 kg (5500 lb) de cadavres d'animaux dans un seul site d'enfouissement.

9-12. Couverture de terre

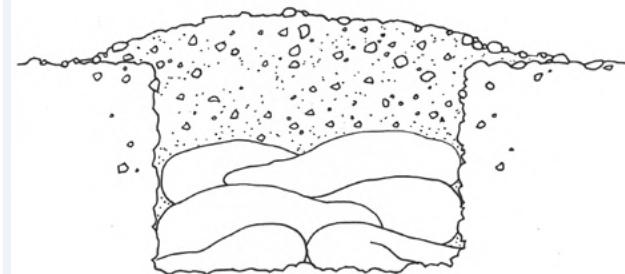
CONTEXTE

Au fur et à mesure que les cadavres se décomposent, un affaissement peut se produire à l'intérieur du site d'enfouissement. Cette dépression peut entraîner une accumulation des eaux de ruissellement à la surface de la zone, ce qui ralentit le processus de décomposition.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Recouvrir le site d'enfouissement d'une quantité suffisante de terre pour compenser le tassemement du sol une fois que les cadavres d'animaux se seront décomposés.



Une couverture de terre adéquate permettra le tassemement et favorisera l'écoulement des eaux de surface.

COMPOSTAGE

9-13. Distance entre le site de compostage et le puits le plus proche

CONTEXTE

Il peut y avoir des lixiviats occasionnels provenant des sites de compostage et il est important de garder ce liquide loin des sources d'eau potable.

Ne pas laisser les lixiviats s'accumuler près des puits d'eau.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Déplacer immédiatement tout site de compostage situé à proximité d'un puits afin de respecter la distance de séparation requise pour obtenir une note de 3 ou plus.

Mettre hors service l'ancien site si nécessaire, en retirant les matières compostées. Si les matières sont entièrement compostées, elles peuvent être épandues sur le sol.

SOLUTION 2 – MESURE

Choisir un nouvel emplacement pour le puits afin d'obtenir une note de 3 ou plus, et mettre hors service et condamner correctement l'ancien puits conformément au règlement 903 de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*.

SOLUTION 3 – CONTRÔLE

Tester régulièrement l'eau du puits pour détecter toute contamination bactérienne. Prendre immédiatement des mesures si le test est positif.



Placer les tas de compost loin des puits et en aval de ceux-ci.



Les drains souterrains sont des conduits vers les eaux de surface, et les sites de compostage doivent être situés à au moins 10 m (33 pieds) de distance.

9-14. Distance entre le site de compostage et le drainage souterrain

CONTEXTE

Les lixiviats provenant d'un site de compostage pourraient potentiellement pénétrer dans un tuyau de drainage souterrain, puis être rejetés dans les eaux de surface. Cela représente à la fois un risque pour la biosécurité et une source de contamination.

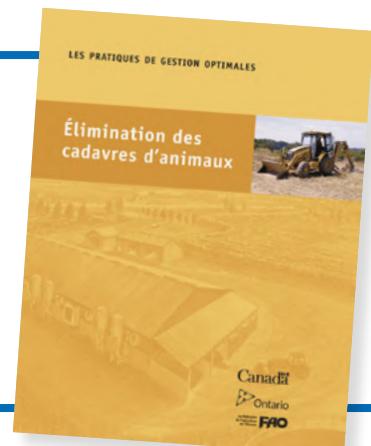
CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Déplacer le site de compostage à plus de 10 m (33 pi) du tuyau de drainage – plus la distance est grande, mieux c'est.

Mettre le site hors service, si nécessaire, en retirant les matières compostées. Si les matières sont entièrement compostées, elles peuvent être épandues sur le sol ou placées dans l'entreposage de fumier.

Pour en savoir plus sur le compostage, consulter ce fascicule des PGO.



9-15. Distance entre le site de compostage et l'eau de surface ou l'entrée de drain la plus proche

CONTEXTE

Le compostage des cadavres d'animaux trop près des eaux de surface ou des entrées de drain augmente le risque de contamination des eaux de surface après des précipitations ou la fonte des neiges.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Sélectionner un nouvel emplacement pour les sites de compostage en fonction du risque de contamination des eaux de surface et de la distance par rapport à l'eau de surface ou à l'entrée de drainage la plus proche, afin d'obtenir une note de 3 ou plus.

Mettre hors service l'ancien site, si nécessaire, en retirant les matières compostées. Si les matières sont entièrement compostées, elles peuvent être épandues sur le sol ou placées dans l'entreposage de fumier.



La distance entre un site de compostage et les eaux de surface ou une entrée de drain doit être supérieure à 75 m (250 pieds).



Un site de compostage couvert empêchera l'eau propre de se mélanger au compost et de produire des eaux de ruissellement.

9-16. Gestion du tas de compost

CONTEXTE

Des quantités appropriées, un mélange et une gestion adéquate des cadavres d'animaux et du substrat garantiront un compostage réussi.

Consulter le fascicule des PGO Élimination des cadavres d'animaux pour obtenir des informations techniques sur le compostage.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Mélanger le substrat et les cadavres d'animaux dans un rapport de 75:25 en volume. Il est possible d'ajouter du substrat supplémentaire au tas pour le recouvrir et s'assurer qu'aucune partie des cadavres d'animaux n'est visible.

Ajouter du substrat pour absorber les lixiviats qui s'écoulent du tas.

Dévier l'eau propre qui s'écoule en amont du tas de compost afin de réduire le risque de lixiviation.

Mélanger le tas de compost à intervalles réguliers, selon les besoins, afin d'introduire de l'oxygène dans le tas et de mélanger les matières pour un bon compostage.

Remarque : si les charognards sont un problème, en particulier pour les andains, il peut être nécessaire d'utiliser un système de bacs à compost. Ajouter des portes au système de bacs pour empêcher les charognards d'y accéder. Un toit ou une bâche au-dessus du site de compostage permettra de détourner l'eau propre, l'empêchant ainsi de se mélanger au compost et de produire des eaux de ruissellement.

9-17. Conditions du sol du site de compostage

CONTEXTE

Une base imperméable, telle que du béton, peut faciliter considérablement la gestion du compost à l'aide d'équipement agricole. Tout liquide s'écoulant du tas ou de la base peut être absorbé à l'aide d'un substrat supplémentaire.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Construire une base imperméable (par exemple, en béton ou en asphalte) pour le site de compostage ou choisir une unité de compostage en réservoir.

SOLUTION 2 – MESURE

Déplacer le site de compostage vers une zone présentant un ou plusieurs types de sol appropriés, avec une couche de terre de plus de 0,9 m (3 pieds) recouvrant le substrat rocheux ou l'aquifère, et qui n'est pas située dans une plaine inondable ou une zone sujette aux inondations.



Si le tas de compost est mélangé et vidé à l'aide d'une chargeuse, un sol en béton est préférable pour faciliter l'utilisation, la propreté et la gestion des eaux de ruissellement.

CONTEXTE

Les matières correctement compostées peuvent constituer une précieuse source d'éléments nutritifs pour les terres agricoles.

Les matières mal compostées contenant des matières partiellement décomposées constituent un risque pour la biosécurité de la ferme et attirent les charognards.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) recommande de ne pas épandre le compost produit à partir de matériel à risque spécifié (MRS) sur les pâturages ou les terres directement utilisées pour le pâturage des ruminants d'élevage. Si des MRS sont épandus sur des pâturages ou des terres de pâturage, il ne faut pas laisser les ruminants accéder à ces champs pendant au moins cinq ans.

Les règlements fédéraux interdisent la vente ou le retrait de matières compostées à la ferme contenant des MRS de la ferme d'origine. La distribution ou la vente de compost à la ferme est également contraire à la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs de 2003* et au Règlement sur l'élimination des cadavres d'animaux d'élevage.

9-18. Épandage de compost issu de cadavres d'animaux

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Épandre les matières entièrement compostées sur les terres agricoles (et non sur les pâturages ou les terres utilisées pour le pâturage des ruminants) qui appartiennent à l'agriculteur ou sont sous son contrôle.

Comme pour les autres sources d'éléments nutritifs, le taux d'épandage doit correspondre aux besoins agronomiques des cultures ou être inférieur à 9 tonnes/ha (4 tonnes/acre).

Conserver des registres indiquant l'emplacement des sites de compostage, les volumes, les registres des cadavres d'animaux, l'emplacement des sites d'épandage et les volumes épandus.



Un compost correctement fini ne doit contenir aucune partie reconnaissable de cadavres d'animaux.

CONTENEURS D'ÉLIMINATION

9-19. Distance entre le conteneur d'élimination et le puits le plus proche

CONTEXTE

Un conteneur d'élimination doit être étanche lorsqu'il est installé. Avec le temps, il peut se détériorer. Il est donc important de prévoir une distance de séparation suffisante entre le conteneur et un puits afin de réduire le risque de contamination de l'eau du puits.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

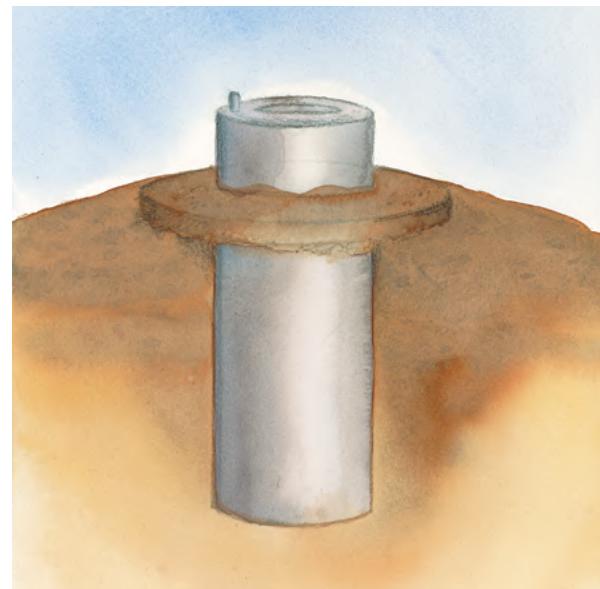
Mettre hors service les conteneurs d'élimination situés trop près d'un puits.

SOLUTION 2 – MESURE

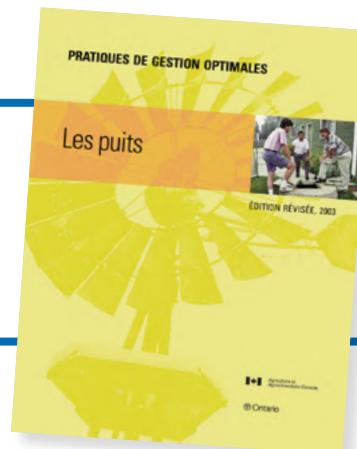
Selectionner l'emplacement du conteneur d'élimination en fonction du risque de contamination des eaux souterraines et de la distance par rapport au puits le plus proche, afin d'obtenir une note de 3 ou plus :

- 76 m (250 pieds) d'un puits foré;
- 150 m (500 pieds) d'un puits creusé, creusé à la main ou à pointe filtrante;
- 250 m (820 pieds) d'un puits municipal.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de votre puits et sur la manière de préserver la qualité de l'eau qu'il fournit, consulter ce [fascicule des PGO](#).



Les conteneurs d'élimination sont des conteneurs étanches et à l'épreuve des charognards dans lesquels les cadavres d'animaux sont placés pour se décomposer naturellement.



9-20. Distance entre le conteneur d'élimination et le drainage souterrain

CONTEXTE

Un conteneur d'élimination doit être étanche lorsqu'il est installé. Avec le temps, il peut se détériorer. Il est important de prévoir une distance de séparation suffisante entre le conteneur d'élimination et le drainage souterrain afin de réduire le risque que des contaminants s'écoulent dans le drain.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Mettre hors service les conteneurs d'élimination qui ne sont pas correctement situés.

Choisir un nouvel emplacement pour les futurs conteneurs d'élimination, à plus de 15 m (49 pi) d'un tuyau de drainage agricole.



Afin de réduire le risque que des contaminants s'écoulent dans le tuyau et atteignent les eaux de surface, maintenir une distance de séparation adéquate — supérieure à 15 m (49 pi) — entre le conteneur d'élimination et le tuyau de drainage.

9-21. Distance entre le conteneur d'élimination et l'eau de surface ou l'entrée de canalisation la plus proche, ou dans une zone sujette aux inondations

CONTEXTE

Les conteneurs d'élimination enfouis près des eaux de surface peuvent augmenter le risque que le conteneur soit soulevé du sol lors de précipitations ou d'inondations printanières. Les conteneurs d'élimination trop proches des eaux de surface ou des drains augmentent le risque de contamination des eaux de surface.

L'eau qui pénètre dans le conteneur d'élimination réduit considérablement, voire empêche, la décomposition des cadavres d'animaux. La décomposition réussie dans un conteneur d'élimination dépend de la circulation de l'air à travers l'évent et des populations de mouches et d'insectes présentes dans le conteneur.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

Mettre hors service les conteneurs d'élimination qui ne sont pas correctement situés.

Choisir un nouvel emplacement où l'écoulement se fait à au moins 151 m d'une eau de surface ou d'un drain, et qui ne se trouve pas dans une zone sujette aux inondations.

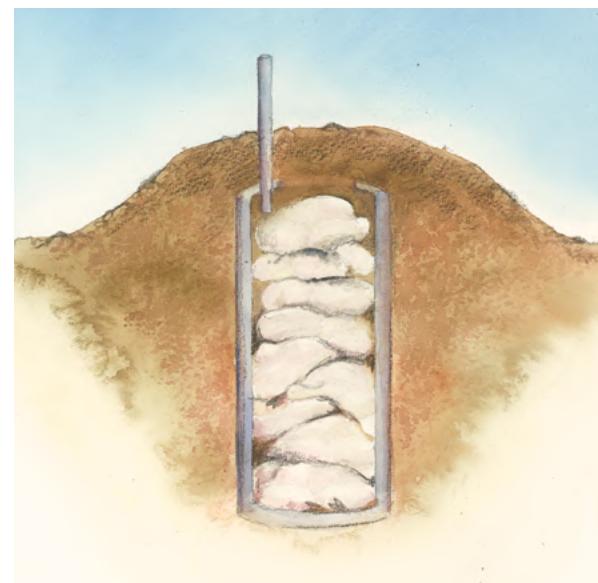
SOLUTION 2 – MESURE

Selectionner un nouvel emplacement pour le conteneur d'élimination en fonction du risque de contamination des eaux de surface et de la distance par rapport à la prise d'eau de surface la plus proche ou à une zone sujette aux inondations :

- le nouvel emplacement doit vous permettre d'obtenir une note de 3 ou plus.



Les conteneurs d'élimination enfouis près des eaux de surface peuvent augmenter le risque que le récipient remonte à la surface lors de précipitations ou d'inondations printanières.



Le but de la fermeture correcte d'un conteneur d'élimination est de le rendre inutilisable et inaccessible.

9-22. Conception du conteneur d'élimination

CONTEXTE

L'utilisation efficace des conteneurs d'élimination dépend de la prévention de l'entrée d'eau dans le conteneur, et la présence d'un évent ouvert permettant aux mouches et aux insectes responsables de la décomposition d'y pénétrer.

Les contenants étanches permettent la génération de chaleur, ce qui augmente les chances que les insectes accélèrent le processus de décomposition.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

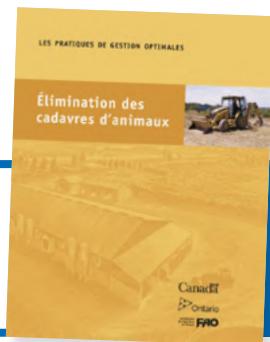
Cesser immédiatement d'utiliser et mettre hors service de manière appropriée les conteneurs d'élimination qui ne répondent pas aux normes de conception – voir la solution 2 ou trouver une autre méthode d'élimination acceptable, telle que la collecte par une entreprise agréée, l'enfouissement approprié, etc.

SOLUTION 2 – MESURE

Trouver et/ou modifier un récipient pouvant servir de conteneur d'élimination et répondant aux exigences suivantes :

- étanche;
- volume inférieur ou égal à 10 m³;
- imperméable une fois installé;
- doté d'un conduit permettant aux insectes d'entrer;
- muni d'une trappe couverte pour le dépôt des cadavres d'animaux.

Pour plus d'informations sur la conception, l'utilisation et la gestion appropriées des conteneurs d'élimination, consulter ce fascicule des PGO.



INCINÉRATION

9-23. Types d'incinérateurs

CONTEXTE

La plupart des options d'élimination des cadavres d'animaux visent à réduire les risques de contamination des eaux de surface et souterraines.

Les incinérateurs présentent un autre type de risque : les émissions atmosphériques.

Un incinérateur mal utilisé ou défectueux peut entraîner des plaintes pour odeurs et fumées de la part des propriétés voisines.

Des températures de fonctionnement inappropriées peuvent réduire l'efficacité de l'équipement, nécessitant davantage de combustible et d'énergie pour incinérer les cadavres d'animaux.

L'entretien de l'incinérateur conformément aux recommandations du fabricant peut prolonger la durée de vie de l'équipement.

Pour garantir le respect des exigences réglementaires en matière de performance, un incinérateur doit disposer d'un certificat ou d'une déclaration de vérification des technologies environnementales (VTE) attestant que l'unité est équipée d'une chambre secondaire capable de maintenir les gaz dans les conditions de temps et de température suivantes :

- au moins 1 seconde à une température de 1000 degrés Celsius ou plus; ou
- au moins 2 secondes à une température de 850 degrés Celsius ou plus.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURE

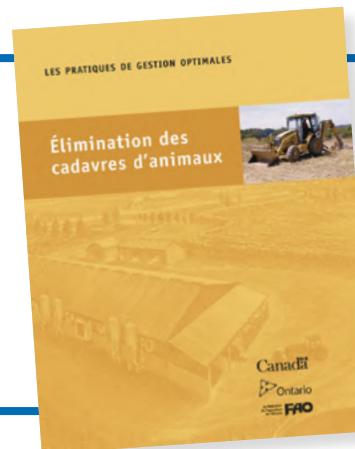
Acheter un incinérateur à deux étages qui a fait l'objet d'une vérification des technologies environnementales (VTE) afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de performance.

Conserver en permanence les enregistrements des températures dans les chambres de combustion pendant l'incinération.

Effectuer un entretien régulier de l'incinérateur conformément aux spécifications du fabricant.

Veiller à respecter les taux de chargement : mettre trop de cadavres d'animaux en une seule fois réduira l'efficacité de la combustion dans l'unité et augmentera les besoins d'entretien.

Brûler uniquement des cadavres d'animaux dans l'incinérateur.



Pour plus d'informations sur l'**SOLUTION** d'incinération, consulter ce [fascicule des PGO](#).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGROENTREPRISE (MAAAO)

- Centre d'information agricole
Sans frais : 1 877 424-1300 | Courriel : ag.info.omafa@ontario.ca.
Vous trouverez la plupart des ressources indiquées ci-dessous à www.ontario.ca

Publications

- Réduction des risques d'incendie à la ferme

Fiches d'information

- Les incendies dans les bâtiments agricoles en Ontario
- Gestion des cadavres d'animaux d'élevage en Ontario
- Enfouissement des cadavres d'animaux morts à la ferme
- Compostage de cadavres de bovins à la ferme
- Modes d'élimination des animaux morts à la ferme
- Conteneurs d'élimination des cadavres d'animaux morts à la ferme
- Élimination des animaux morts à la ferme dans les situations d'urgence
- Compostage en cellules des cadavres d'animaux d'élevage
- Compostage en andain des cadavres de volaille
- Donner suite aux plaintes pour nuisance agricole

Série de fascicules sur les pratiques de gestion optimales

- Élimination des cadavres d'animaux
- Drainage des terres cultivées
- Les puits

FARM AND FOOD CARE ONTARIO

- Fiches d'information d'urgence (en anglais uniquement)

LÉGISLATION/LOIS

- *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*, 2002
- Règl. de l'Ont. 106/09 – Élimination des cadavres d'animaux d'élevage
- *Loi sur la qualité et la salubrité des aliments*, 2001
- Règl. de l'Ont. 105/09 – Élimination des animaux morts
- *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*, 1990